

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

LOCATION D'APPARTEMENTS POUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES ET TECHNIQUES

N°	2022	03	271
Le 23 mars à 17h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 8 mars 2022	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
NOMBRE DE MEMBRES	Madame Delphine Blas	X		
	Madame Sylviane Delacroix	X		
	Madame Mélissa Camara	X		
	Madame Vanessa Duhamel	X		
EN EXERCICE	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul		X	
	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
PRÉSENTS	Monsieur Jean-Paul Mulot		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
REPRÉSENTÉS	Monsieur Georges-François Leclerc		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
	Madame Marie Lavandier	X		
	Monsieur Jan Vandenhouwe			X
VOTANTS	Monsieur François Martin		X	
	Madame Léa Siebenbour		X	

N° 2022-03-271 : Location d'appartements pour les équipes artistiques et techniques

Délibération n° 2022-03-271 du 23 mars 2022 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

La délibération 2008-10-16 et la délibération 2010-12-73 approuvées respectivement lors des Conseils d'administration du 20 octobre 2008 et du 16 décembre 2010, ont autorisé la Directrice à contracter des baux ponctuels d'habitation afin de louer des logements permettant l'hébergement d'artistes français et étrangers.

Le mécanisme consiste à procéder directement à la location d'un logement pour l'artiste, en lieu et place du versement d'un défraiement conventionnel.

Ainsi, l'Opéra dispose à l'année de baux pour 2 appartements situés à proximité de l'Opéra (rue des jardins et rue de la clef) et contracte ponctuellement des baux de courte durée pour d'autres appartements selon les besoins.

Cette mesure s'est avérée efficace et permet à l'Opéra d'accueillir les artistes dans de bonnes conditions, tout en réalisant une économie budgétaire.

Dans certains cas, d'autres membres des équipes accueillies (compositeurs, metteurs en scène, régisseurs techniques etc.), du fait de leurs contraintes d'organisation personnelle et de la durée de leur séjour à Lille, apprécieraient de pouvoir bénéficier de la même disposition.

De même, lors d'accueils en résidences, la mise à disposition ponctuelle de logements à ces équipes artistiques et techniques au travail est un vrai plus pour faciliter leur venue.

L'Opéra souhaiterait donc élargir à l'ensemble des salariés et compagnies accueillis la possibilité qui a été donnée à la Directrice de contracter, en plus des 2 baux pérennes, des baux ponctuels, lorsque la situation le justifie et que cela représente une économie.

Le budget annuel de la dépense de location demeurera inférieur à 20 000 euros.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la Directrice de l'Opéra à contracter 2 baux pérennes et des baux ponctuels d'habitation, permettant l'hébergement d'artistes et de techniciens salariés ou appartenant aux compagnies unis à l'Opéra via un contrat ou une convention.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser la Directrice de l'Opéra à contracter 2 baux pérennes et des baux ponctuels d'habitation, permettant l'hébergement d'artistes et de techniciens salariés ou appartenant aux compagnies unis à l'Opéra via un contrat ou une convention.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Lille le 23 mars 2022

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

